



DECISION MUNICIPALE

n° 2024_24

Le 12 février 2024

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024

François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 complétant la délibération du 17 décembre 2020 relative aux attributions du Maire par délégation, et autorisant le Maire à bénéficier de la disposition n°26 du CGCT, permettant de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions »,

Vu le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle,

Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024,

Considérant que le projet relève des thématiques DSIL « rénovation thermique » et « mise aux normes et sécurisation des équipements publics »,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter une subvention de 1 500 000 € auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative